



ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 140 / 25

Chlef , le 06/02/2025

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

EURL DJERIOU BENZIANE MATERIAUX DE CONSTRUCTION
HAY NASR N° 12
WILAYA - CHLEF

OBJET : Mise en demeure

Par la présente, nous vous mettons formellement en demeure de respecter vos engagements contractuels que vous avez pris envers notre entreprise d'Algérie télécom (DOT CHLEF) dans le cadre du contrat n° 54 du 28/04/2024, relative aux travaux de développement de la canalisation urbaine.

Conformément aux dispositions du contrat nous vous demandons de démarrer les travaux de canalisation au niveau du site de Sidi Aissa Taougrit (Extension) abandonné depuis l'ouverture de chantier en date du 29 /01/2025 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.



Le Directeur
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil